



**SFMR** Schweizerische Fachstelle Motorrad und Roller  
**OSMS** Office suisse moto et scooter  
**USMS** Ufficio svizzero moto e scooter

Schweizerische Fachstelle für Motorrad und Roller  
Office suisse moto et scooter  
Ufficio svizzero moto e scooter

Loretostrasse 33, 4500 Solothurn  
Tel. 032 621 70 51  
info@fachstelle-motorrad.ch  
www.motosuisse.ch



COMMUNIQUÉ DE PRESSE du 17 mars 2020

## Coronavirus: «lockdown» en Suisse

### Les ateliers de scooters et de motos restent ouverts!

**Les scooters, les motos et leurs utilisateurs jouent un rôle essentiel dans la mobilité, spécialement dans les agglomérations. C'est pour cette raison que, malgré les mesures rigoureuses prises par le Conseil fédéral pour mettre un frein au développement de l'épidémie de Coronavirus, les ateliers spécialisés dans le deux-roues vont rester ouverts.**

(OSMS) Le «lockdown» décidé lundi 16 mars par le Conseil fédéral et valable pour toute la Suisse en raison du développement toujours plus important de l'épidémie de Coronavirus, exige notamment la fermeture immédiate de près de 700 locaux de vente actifs dans la branche de la moto et du scooter. **Mais les ateliers de réparation restent ouverts**, afin de garantir dans les meilleures conditions de sécurité la mobilité du peuple suisse.

#### Un apport irremplaçable à la mobilité

Roland Müntener, président de «motosuisse», l'Association des importateurs, confie: «Par peur d'être atteints par le Coronavirus ou afin de rester éloignés d'autres concitoyens, beaucoup de Suissesses et de Suisses ont renoncé à l'utilisation des transports publics. Ces compatriotes préfèrent jouer l'alternative du déplacement privé. Spécialement dans le milieu urbain, les deux-roues motorisés ont donc une signification énorme. «motosuisse», l'Association de la branche, désire rendre attentif le peuple de l'importance, pour les 700'000 deux-roues motorisés que l'on trouve en Suisse, de pouvoir être utilisés dans un état parfait. C'est pour cela que les réparations nécessaires, notamment au niveau de la sécurité, doivent pouvoir être garanties par les ateliers spécialisés. Nous sommes donc heureux de la décision prise le 16 mars par le Conseil fédéral, qui n'oblige pas les ateliers de deux-roues de fermer immédiatement leurs portes.»

#### Réparer, oui; vendre, non!

La situation est en revanche différente pour les activités de vente. En tant «qu'installations ouvertes à tous», les magasins spécialisés sont désormais interdits au public. Le président de l'Association «motosuisse», Roland Müntener, conseille la branche: «Les magasins des marchands spécialisés sont généralement liés de très près avec leurs ateliers de réparation; il est donc difficile de les fermer totalement. Nous vous demandons donc de renoncer à toute activité de vente, afin d'éviter les punitions – amendes importantes, voire privation de liberté jusqu'à une période de trois ans – prévues dans les mesures prises lundi par le Conseil fédéral.»